

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE :

Numéro BAJ : 2013/006420

Section - Division : 2 - 02

Date de la demande : 13/12/2013

Numéro R.G. : 13/1705 - DA13/972

Avocat: Me LLAMAS

Monsieur LABORIE André

2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

**DÉCISION DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE
RECTIFIÉE le 3 avril 2014
quant à la désignation par le barreau d'un nouvel avocat**

Vu la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991 et le décret n° 91-1266 du 19 Décembre 1991,
Statuant le 17/01/2014 sur la demande présentée le 13/12/2013 par :

Monsieur LABORIE André

2 rue de la Forge

31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : appel et contredit avec représentation obligatoire

Contre :

ORDRE DES AVOCATS DE TOULOUSE

représenté par le bâtonnier actuellement en exercice

13 rue des Fleurs

31000 TOULOUSE

devant la Cour d'appel d' AGEN (chambre civile).

Le Vice-Président du bureau d'aide juridictionnelle après en avoir délibéré,

CONSTATE :

que le demandeur bénéficie du RSA

que les ressources du demandeur n'excèdent pas les plafonds fixés par la loi

EN CONSÉQUENCE :

Accorde l'**aide juridictionnelle totale** pour la procédure ci-dessus à compter de l'acte suivant : demande d'AJ et jusqu'à l'acte ci-après : exécution.

Dit que le bénéficiaire sera assisté par Maître David LLAMAS, 65, impasse Malconte 47000 AGEN (Tél : 05.53.99.56.18 Fax n° 05.53.99.56.17), désigné par le Bâtonnier de l'ordre des Avocats d' Agen.

Dit que le bénéficiaire sera assisté de la SCP VALES-GAUTIE-PELISSOU, 2 avenue Jean Rieux 31000 TOULOUSE (Tél : 05.34.31.18.20), Huissier dans le ressort de Haute Garonne.

LE GREFFIER



LE VICE-PRÉSIDENT

